

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le quatre octobre deux mil vingt-deux, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Ludovic Batteur, Geneviève Foley, Adrien Carret, Damien Lamboley, Maryline Trichard,
Excusés : Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge

Jean-Claude Desbat a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Affaires scolaires

1. Assemblées générales Sou des écoles et garderie

Rapporteur : Myriam Perrin, adjointe aux affaires scolaires

Les nouveaux membres du bureau du Sou des Ecoles ont été élus. Les opérations programmées pour 2022-2023 sont le marché de Noël, le loto, une vente de brioche et la kermesse. Le résultat financier sur la période 2021-2022 est de 1 776 €. La licence USEP a été reprise pour cette année. La garderie a recruté une personne supplémentaire en raison du nombre d'enfants.

Divers

1. Conseil municipal des jeunes

Rapporteur : Myriam Perrin, adjointe aux affaires scolaires

Suite aux retours des questionnaires, 10 jeunes sont intéressés pour participer au conseil municipal des enfants et des jeunes avec des idées sur les thématiques de l'environnement, de l'échange autour d'activités diverses et du lien intergénérationnel.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2141-1, L. 2143-2 et L. 1112-23,

CONSIDÉRANT l'intérêt de mobiliser les jeunes comme acteurs de la vie citoyenne, la commune de Vaux-en-Beaujolais propose la mise en place d'un conseil municipal des enfants (CME) et des jeunes (CMJ),

CONSIDÉRANT que la compétence de la création de cette instance relève du conseil municipal, il en définit la composition et les modalités de fonctionnement,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage de la démocratie commence dès l'enfance. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extrascolaires et du milieu familial,

CONSIDÉRANT que l'objectif poursuivi est de permettre aux jeunes un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (*le vote, les débats, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers*), mais également par la mise en place de projets, par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par les élus et le référent,

CONSIDÉRANT que les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs incontournables de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la création d'un conseil municipal des enfants et des jeunes,
- **FIXE** la composition de ce conseil municipal des enfants et des jeunes
 - 1 président, Mr le Maire de Vaux-en-Beaujolais,
 - 5 élus membres des commissions,
 - 10 enfants et jeunes
 - 1 référent
- **DIT** qu'ils seront élus pour une durée de deux ans renouvelables intégralement,
- **PRÉCISE** que pour être électeur, il faut :
 - être âgé de 10 à 20 ans
 - résidé sur la commune de Vaux-en-Beaujolais
- **PRÉCISE** que pour être candidat, il faut :
 - proposer un programme et défendre ses idées, c'est-à-dire présenter ses projets qui concernent et intéressent les autres jeunes électeurs avec affichage des promesses électorales
 - remplir le dossier de candidature en respectant les délais de dépôt
- **PRÉCISE** que les membres du CME-CMJ sont élus selon un mode de scrutin non paritaire même si la notion de parité reste une valeur essentielle. Les élections se dérouleront à la mairie selon les modalités des élections municipales et seuls les enfants et jeunes de 10 ans à 20 ans habitant la commune de Vaux-en-Beaujolais pourront voter. Les électeurs du CME-CMJ pourront participer en tant que scrutateur lors du dépouillement. Une fois les résultats programmés, la mise en place du CME-CMJ se déroulera en séance publique.
- **DÉFINIT** :
 - que la présidence est assurée par Mr le Maire accompagné de l'adjoint aux affaires scolaires
 - la mise en place de séances plénières, conseils municipaux des enfants et des jeunes qui auront lieu 2 fois par an, une en décembre pour introduire les actions, projets et une en juin pour faire le bilan de l'année écoulée
 - la mise en place de réunions de travail en groupe, les commissions, à raison d'une fois toutes les 6 semaines à la mairie ou dans les locaux municipaux comme la salle du foyer par exemple.
 - la mise à disposition d'une salle communale dédiée pour le CME-CMJ lors de certaines activités
- **PRÉCISE** que le règlement intérieur et/ou la charte du CME-CMJ sera approuvé dans les 2 mois de son installation,
- **FIXE** les crédits alloués au CME-CMJ s'élève à 1500 €,
- **AUTORISE** le maire ou son adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

II. FINANCES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Groupement de commandes

Monsieur le Maire présente une proposition de convention de la ville de Villefranche-sur-Saône pour le groupement de commandes concernant la « Capture et mise en fourrière des animaux domestiques errants pour la ville de Villefranche sur Saône et certaines communes de l'agglomération ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de convention constitutive d'un groupement de commandes,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

2. Entretien des bâtiments

En raison d'une carence de candidature sur le poste d'adjoint technique, nous avons fait appel à l'entreprise de nettoyage Seguine et Ruiz pour la réalisation de devis. Les coûts annuels proposés s'élèvent à :

- Ecole : 19 001 €
 - Mairie : 4 579 €
 - Salle du stade : 1 972 €
 - Toilettes publiques : 2 620 €
 - Musée : 1 972 €
 - Salle des fêtes : 2 620 €
- TOTAL : 32 764 €

L'entreprise de nettoyage fournit le matériel (aspirateur, chariot...) et les produits d'entretien or essuie-main et papier toilette.

Face à l'urgence de la mise en place, l'acte d'engagement a été signé pour la partie école pour une durée de deux ans.

Au vu des coûts, une demande sera faire auprès de l'entreprise pour réduire le nombre d'intervention (1 semaine sur 2) ou pour des prestations à la demande (salle des fêtes, salle du stade).

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Jean-Paul de Vermont, adjoint aux bâtiments

1. Informations

- Pissotière : le devis de l'entreprise Teillard intégrant l'étanchéité de la plateforme, le sablage et la mise en peinture epoxy de la pissotière et du garde-corps s'élève à 17 015.50 € HT.

En parallèle, Jean-Claude Desbat précise qu'il serait nécessaire de demander un devis auprès d'un maçon pour la remise en état de la place afin que les travaux soient coordonnés.

- Abri dans le prolongement de la cabane des jeux de boules : Toit Beaujolais : 2 299.86 € HT

- Cabane pour l'école maternelle à prévoir : 1 500 € au budget

- Clocher : Suite à l'installation des nouvelles cloches, l'entreprise PACCARD propose un nouveau contrat de maintenance avec intégration du paratonnerre pour un coût annuel de 315 € HT. Le conseil valide cette proposition.

IV. TOURISME/ COMMUNICATION

Rapporteur : Laurence Renoux, adjointe à la communication et au tourisme

1. Bulletin municipal

Il sera réalisé par Sophie Vaxellaire. La distribution aura lieu la dernière semaine de décembre. Chaque conseiller est invité à venir en mairie pour prendre une nouvelle photo. Pour le personnel communal, une photo de groupe est envisagée. Le fil rouge sera les artistes du village.

V. ENVIRONNEMENT

Voirie

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Voirie

- Route de la Cime : Suite aux orages, des problèmes de voirie ont été constatés sur la route de la Cime en lien avec les travaux de mise en séparatif. L'entreprise intervient la semaine prochaine pour y remédier.
- Rue Gabriel Chevallier : les habitants situés en dessous de l'écluse alerte sur la vitesse et la sécurité. Il est rappelé que la vitesse est limitée à 30 km/h. Deux quilles seront installées pour empêcher de monter sur le trottoir.
- Rue Claude Brailon : un administré demande l'installation d'un miroir au croisement de la Rue Claude Brailon et la Rue du Vieux Bourg en raison du manque de visibilité. Le conseil valide cette proposition.
- Chemin rural du Gunthey : devis de l'entreprise CP TP pour un montant de 6 660 € HT pour la réalisation de 8 caniveaux béton coulé sur place sur la partie basse du chemin. La partie haute du chemin étant moins longue, il est proposé de revoir l'aménagement sur cette partie.

2. Aménagement du Bourg

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

Le conseil étudie les propositions pour la maîtrise d'œuvre sur la partie aménagement paysager. Les décisions seront prises au prochain conseil pour l'ensemble du projet voirie et aménagement paysager.

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Permis de construire

PC0692572200006 – 996, rue de la Madone – AL 557 – RAMPON Grégory et Hélène

Extension maison individuelle - **Le conseil émet un avis favorable**

PC0692572200007 – 263, rue de la Madone – AK 229 – DE VERMONT Jean-Paul

Construction d'un garage - **Dossier soumis à l'accord de l'ABF**

2. Déclaration préalable

DP0692572200026 – 53 rue du Château – AB 376 - CHULLIAT

Transformation fenêtre en porte-fenêtre et baie vitrée – **Dossier soumis à l'accord de l'ABF**

3. Certificats d'urbanisme

CU0692572200062 – Château de la Vauxonne – AB318

CU0692572200063 – 23 rue du Sotison - AL 570

CU0692572200064 – Les Garennes – AL 303

CU0692572200065 – Maisons Neuves – AL 541-543-544

CU0692572200066 – Chevreton – AK 72

4. SAFER

La SAFER informe des ventes de propriétés sur la commune.

5. Commission urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration du PLUiH, le projet de zonage sera étudié dans le cadre d'un conseil municipal dédié le 24 octobre à 20h. En amont, une rencontre aura lieu le mercredi 12 octobre à 16h en mairie avec les services de la CAVBS pour obtenir des précisions sur certains points.

Environnement

1. Passage sur la commune

La Bécane Club Perréonnaise organise la 30^{ème} Transbeaujolaise les 29 et 30 octobre 2022. Le conseil émet un avis favorable.

2. Commission

Rapporteur : Laurence Renoux, adjointe à la communication et au tourisme

Aménagement du stade : la haie doit être enlevée et des arbres seront plantés à la place. Il est également proposé d'en mettre sur les jeux de pétanque (à étudier avec l'association).

Des arbres à papillons seront mis dans les grandes jardinières vers l'Auberge de Clochemerle.

VI. SYNDICATS INTECOMMUNAUX

1. SMIE

Jean-Claude Desbat présente le compte-rendu du conseil syndical du 13 septembre 2022 ainsi que le rapport annuel sur les prix et la qualité du service public 2021. Il précise qu'il y a 30 % de pertes sur le réseau. Chaque année, 3 à 4 kms de tuyau sont changés. Le prix de l'eau va augmenter. De nouvelles obligations sur le traitement de l'eau va nécessiter d'importants travaux d'investissements.

2. CAVBS

Jean-Charles Perrin présente le compte-rendu du conseil communautaire du 30 juin 2022.

VII. QUESTIONS DIVERSES

- A l'occasion de la Biennale de l'art figuratif, deux sculptures de merle peintes ont été réalisées. Il est proposé à la commune de les acquérir pour 1 140 €. La commission environnement se réunira pour étudier les possibilités d'installation.

- Une coiffeuse demande d'utiliser notre podium dans le cadre d'un défilé qu'elle organise. Il est proposé d'accepter pour un coût de 60 €.

- Une proposition d'installation d'un théâtre de verdure sur le terrain à côté du city stade est présentée. Des contacts seront établis avec les communes qui en ont (Limas, Saint Parray) pour étudier les événements programmés, les coûts et les nuisances.

- L'enfouissement des réseaux débutera pendant les vacances de Toussaint.
- Repas des aînés : rendez-vous à 8 h à la salle des fêtes pour la mise en place des tables
- Prochain conseil municipal : 8 novembre à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 23 heures 00.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

DESBAT Jean-Claude
Secrétaire de séance